

marquées chez un nombre assez important d'États à prendre des engagements dans ce domaine. Les choses se passent, en fait, comme si toutes les dimensions de cette question n'avaient pas adéquatement examinées. D'où l'importance d'une stratégie en vue de rendre plus limpide ce débat.

3. POUR UNE STRATÉGIE D'ACTION COHÉRENTE ET EFFICACE

Le recours récent à la «diversité culturelle» pour évoquer le problème du sort réservé à la culture dans le cadre des accords internationaux de commerce est symptomatique du blocage lié à la cause de «l'exception culturelle». Il ne s'agit pas, selon nous, d'un simple changement de vocabulaire recouvrant la même réalité. Certes, stratégiquement, la diversité culturelle peut avoir des connotations plus positives que l'exception culturelle qui a comme inconvénient de refléter une attitude défensive et protectionniste à l'égard des accords internationaux. Mais le peu d'appui à la cause de l'exception culturelle dans le cadre des dernières négociations de l'Uruguay Round, et l'appui minoritaire à l'amendement proposé par la France dans le cadre des négociations en vue d'un accord multilatéral sur les investissements (AMI), à l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), qui aurait eu comme effet d'introduire une telle clause d'exception, porte à croire que les promoteurs d'une telle position doivent commencer à penser à d'autres solutions et stratégies.

La possibilité de faire accepter une clause d'exception générale pour la culture dans le cadre des prochaines négociations d'accords multilatéraux est utopique. Le refus d'adopter une position moins rigide en la matière ne fait que retarder l'inclusion formelle de la culture dans ces accords au même titre que n'importe quel autre secteur. Parce que tous les États n'ont pas les mêmes préoccupations que le Canada ou la France à l'égard de la culture, parce que nombre d'États ne se sentent pas aussi menacés que le Canada par l'invasion culturelle américaine, il est fort probable que beaucoup de pays seront prêts à inclure la culture dans ces accords en échange d'un plus grand accès aux marchés étrangers pour d'autres secteurs de leur économie. Les pays qui désirent une exception générale pour la culture pourront alors se rabattre sur des «réserves nationales» ou ne pas prendre d'engagements en matière de culture.